

DOSSIER DE CONSULTATION

en vue de l'exploitation commerciale
du **Café des concerts** et du **bar des entractes**
de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris



Table des matières

1. Présentation de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	3
2. Objet de la consultation.....	4
3. Situation actuelle	5
4. Cahier des charges.....	7
a) Offre de restauration	7
b) Conditions d'exploitation	8
c) Aménagement, équipements et décoration	9
d) Responsabilité sociétale et environnementale & développement durable.....	10
5. Procédure de consultation	11
a) Qui peut participer à la consultation ?	11
b) Calendrier de la consultation	11
c) Quand et où adresser le dossier de candidature et l'offre ?	12
d) Que doit contenir la candidature ?	12
e) Que doit contenir l'offre ?	13
f) Quels sont les critères de jugement des offres ?	14
6. Annexes.....	14

1. Présentation de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

Créée en 2015 et placée sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris a pour mission de contribuer au développement de la vie musicale à travers trois grands pôles d'activité : la diffusion musicale, le patrimoine et la transmission. Elle fait rayonner les valeurs de la création, de la transmission, de l'ancrage territorial et accorde une attention particulière à sa responsabilité sociétale.

Bénéficiant du statut d'établissement public industriel et commercial, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris abrite :

- trois salles de concerts : au sein du bâtiment de la Philharmonie, la Grande salle Pierre Boulez d'une capacité de 2 400 places, au sein de la Cité de la musique, la Salle des Concerts d'une capacité de 1000 places, et un amphithéâtre de 246 places ;
- un Musée de la musique, qui comprend les espaces d'exposition de la collection permanente (7 000 instruments et œuvres), des espaces d'exposition temporaire, un laboratoire de recherche et de restauration et des espaces pédagogiques ;
- une Médiathèque musicale comprenant un fonds de 56 000 ouvrages, partitions et supports numériques et un portail de 17 000 ressources numérisées ;
- des espaces d'activités éducatives et des ateliers de pratique musicale ;
- l'espace d'exposition ludo-éducatif Philharmonie des enfants, dédié aux enfants de 4 à 10 ans et ouvert au public depuis septembre 2021.

L'établissement accueille plusieurs orchestres permanents : les Arts Florissants, l'Ensemble intercontemporain et l'orchestre de chambre de Paris. Depuis 2019, l'Orchestre de Paris est intégré à la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Chaque année, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris propose quelques 500 concerts par abordant tous les genres musicaux, deux ou trois expositions temporaires par an, deux festivals (« Days Off » dédié aux musiques actuelles et « Jazz à la Villette ») et plus de 7 000 ateliers de pratique musicale (cf. pour une description détaillée, l'Annexe 1 - Bilan d'activité 2020 de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris).

La fréquentation annuelle de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris s'élève à plus de 1 500 000 personnes, parmi lesquels des abonnés mais aussi des familles avec enfants, notamment les mercredis et les week-ends. A cette fréquentation variée, s'ajoutent le personnel des établissements culturels situés sur le parc (Grande Halle, Théâtre de la Villette, Cité des Sciences et de l'Industrie, etc.), les visiteurs du parc de la Villette (10 millions par an) et les habitants des quartiers environnants. De plus, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris se trouve au cœur du futur Grand Paris et sera un point de passage pendant toute la période des Jeux Olympiques qui se tiendront en 2024.

L'établissement est ouvert tous les jours au public, week-ends compris, de 12h à 20h pour les musées et les activités éducatives et de 19h à 23h pour les concerts.

Afin d'offrir un service continu de restauration à son public ainsi qu'à celui fréquentant le site de la Villette, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris souhaite renouveler l'exploitation d'un café-restaurant et d'un bar dans le cadre d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public qui prendrait effet dans le courant de l'automne 2022. La présente consultation a pour objet de choisir le futur exploitant de ces deux espaces pour une nouvelle période d'exploitation.

2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'État ayant pour objet l'exploitation, aux frais et risques de l'exploitant, d'un restaurant - brasserie - salon de thé dénommé le « Café des concerts » et un bar, lieu secondaire, dit « bar des entractes », au sein du bâtiment de la Cité de la musique (cf. Annexe 3 - Plan du Café des concerts et de ses cuisines).

Une seule convention sera conclue pour l'exploitation de ces deux espaces, dont il souhaité que l'entrée en vigueur à l'automne 2022 pour une durée initiale de 3 ans. Cette convention sera plus amplement discutée lors de la phase de négociation avec chaque candidat.



3. Situation actuelle

Quels sont les espaces à exploiter ?

Les espaces sont actuellement configurés comme suit.

Le café-restaurant de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris est situé à l'extrémité ouest du bâtiment est de la Cité de la musique, entre le trottoir nord de l'avenue Jean Jaurès et la place de la fontaine aux lions (cf. point 14 du plan ci-dessous, page suivante). Il est directement accessible depuis cette place. Il est constitué d'un local fermé d'une surface de 420 m² disposant d'un accès direct depuis l'extérieur et peut accueillir 150 couverts environ.

Le café est également doté d'une terrasse extérieure d'environ 150 m² donnant sur l'espace piétonnier de la Place de la Fontaine aux lions, pouvant accueillir une centaine de couverts. Cette terrasse, au calme, bénéficie d'un excellent ensoleillement (cf. photo en page 10 du présent document).

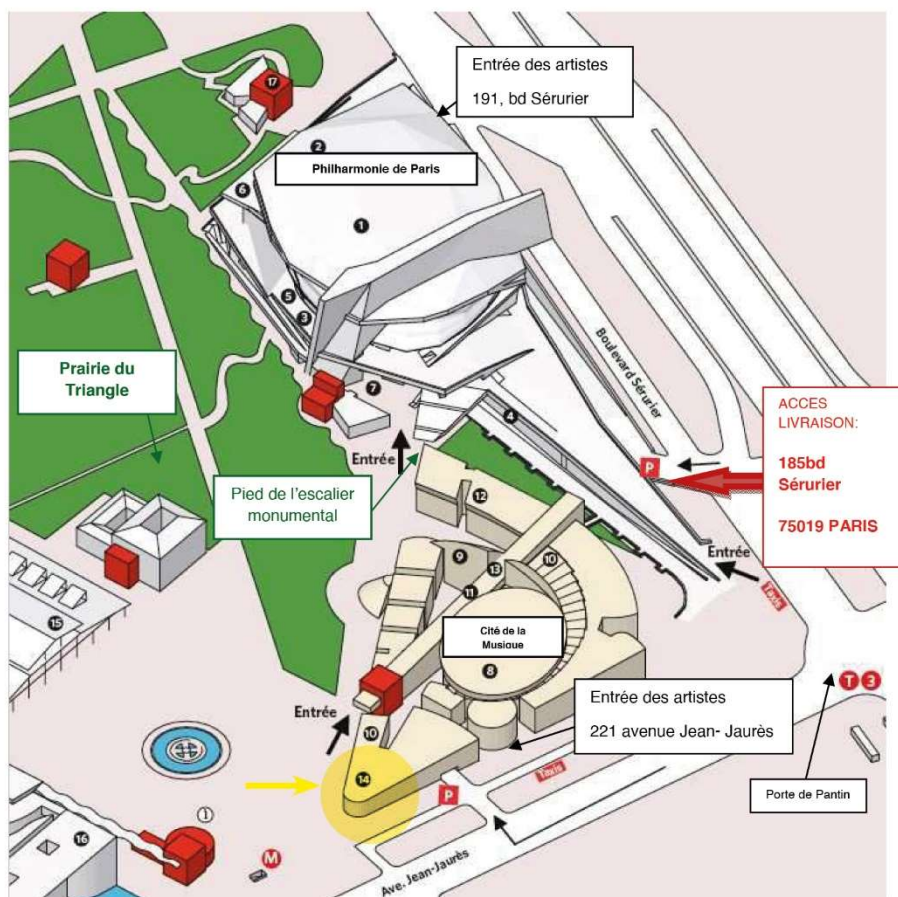
La Cité de la musique - Philharmonie de Paris effectuera des travaux de réaménagement, d'équipement et de décoration du café avant sa remise à l'exploitant.

Le bar des entractes est situé à l'intérieur du bâtiment à proximité immédiate de la Salle des concerts. Il se présente sous la forme d'un comptoir occupant une surface concédée de 30 m², sans cuisine directement associée à l'exception de celle du Café des concerts à proximité immédiate. Le cas échéant, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris effectuera également dans cet espace des travaux de réaménagement, d'équipement et de décoration.

Les espaces sont-ils actuellement exploités ?

Le Café des concerts et le bar des entractes sont actuellement exploités par un restaurateur, titulaire d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. A titre indicatif, ce restaurateur indique employer 18 salariés environ au mois de janvier 2022.

PLAN D'ACCES AU SITE ET AIRE DE LIVRAISON



Légende :

Points de rassemblement

Pour la Philharmonie de Paris : Au pied de l'escalier monumental

Pour la Cité de la Musique : **Prairie du triangle** (durant 3/12/2018 au 11/01/2019).

Philharmonie de Paris :

- 1 Grande salle Pierre Boulez
- 2 Salles de répétition
- 3 Salle de conférence
- 4 Espaces éducatifs
- 5 Espace d'exposition temporaire
- 6 Restaurant panoramique
- 7 Bar/ cafétéria

Cité de la Musique :

- 8 Salle des concerts
- 9 Musée de la musique
- Amphithéâtre
- 10 Espaces éducatifs
- 11 Médiathèque
- 12 Salle des colloques
- 13 Librairie- boutique
- 14 Café des concerts**
- 15 Grande Halle de la Villette
- 16 Conservatoire de Paris
- 17 Trabendo

4. Cahier des charges

Il est attendu du candidat qu'il tienne compte du cahier des charges ci-dessous. En toute hypothèse, cette offre de restauration devra être de qualité et diversifiée, à un prix raisonnable, permettant de satisfaire tous les publics. Cette offre devra intégrer les principes de la responsabilité sociétale des entreprises. Le candidat adaptera ses horaires d'ouverture à ceux de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

a) Offre de restauration

- i. Contenu, diversité et qualité de l'offre

S'agissant du Café des concerts

Le candidat devra proposer un service « bistronomique » de qualité proposant une carte variée, avec service à table, assorti d'une offre de snacking, en harmonie avec les valeurs portées par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, la diversité de ses publics tout en tenant compte de l'environnement dans lequel l'établissement est implanté.

Le candidat devra être en mesure d'assurer les déjeuners, une offre salon de thé - goûters des enfants les après-midi, les dîners avant et après les concerts ainsi qu'un service de bar et cocktails à partir de 18h. Au moins une offre végétarienne par jour – midi et soir – devra être proposée. A la discrétion du candidat, un brunch pourra être proposé les week-ends (cf. conditions d'exploitation).

Le candidat doit anticiper d'avoir une capacité de service simultané très soutenu, pour de nombreux couverts, lors des avant-concerts (à partir de 19h) et lors des après-concerts (à partir de 22h). Sur le créneau de l'avant-concert, une partie du public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris se presse pour dîner au Café des concerts avec l'impératif d'avoir fini son repas et être installé dans la salle de concerts avant 20h30.

Une attention particulière sera portée à la présentation, au renouvellement et à la variété de la carte (plats et vins) afin de ne pas lasser la clientèle d'habituels (publics abonnés, habitants du quartier).

La carte doit pouvoir être adaptée à la programmation de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris en proposant des thématiques (exemple : week-end Portugal organisé en février 2022). Le candidat devra proposer à la clientèle, sur un présentoir, les brochures de saison de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et renouveler les affiches annonçant la programmation de l'établissement public.

Il est attendu du candidat de proposer :

- une cuisine éco-responsable, régulièrement composée de légumes de saison, non congelés, lesquels seront en provenance de circuits courts et/ou biologiques dans la mesure du possible ; cette démarche doit être accompagnée d'une politique de limitation du gaspillage (par exemple : mise à disposition d'emballages

consignables) et de gestion des déchets générés par l'exploitation (incluant éventuellement le recyclage de l'eau) ;

- une cuisine solidaire : par exemple, intégrer dans le personnel des apprentis cuisiniers en parcours d'insertion ou obtenir un label de cuisine solidaire (exemples : Food inclusive, participation au Food Festival Refugees, adhérer au Réseau Ernest, etc.).

S'agissant du bar des entractes

Le nouvel exploitant, proposera un service de restauration légère (sandwichs, tapas, version salée du café gourmand, etc.) et une gamme de boissons à consommer sur place pendant les entractes des concerts. Ce service pourra être étendu en journée ou à l'occasion d'événements ponctuels (expositions temporaires, vernissages, week-ends thématiques, ateliers « Cafés Musique » les week-ends, etc.). A la belle saison, et avec l'accord préalable de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, le candidat pourra proposer un service en terrasse éphémère sur l'espace situé à gauche de l'entrée du bâtiment de la Cité de la musique.

ii. Prix

Le candidat doit prendre en considération la mission de service public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Chargée de démocratiser l'accès à la musique auprès du plus grand nombre, elle accueille tous les publics. Par conséquent, le candidat doit proposer impérativement des formules, des menus et des consommations à des prix raisonnables, adaptés à tous les publics de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

iii. Options possibles

Des prestations optionnelles pourront être proposées par le candidat, soumises à l'accord préalable et écrit de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris avant d'être mises en œuvre, notamment :

- proposer à la vente des produits d'épicerie issus de démarches solidaires et/ou écoresponsables, lesquels seront présentés dans un espace délimité du Café des concerts et/ou du bar des entractes ;
- participer à des festivals culinaires ;
- privatiser le Café des concerts pour des événements d'une journée maximum ;
- organiser des mini-concerts.

b) Conditions d'exploitation

i. Horaires et périodes d'ouverture

L'amplitude horaire d'ouverture du café-restaurant sera adaptée à celle de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment à son activité de concerts en soirée : ainsi, le Café des concerts sera ouvert 7 jours sur 7, de midi jusqu'à minuit minimum. A la discrétion de l'exploitant, il sera possible d'ouvrir plus tôt les week-ends afin de proposer des brunchs à la clientèle dans la mesure où de nombreuses activités sont proposées, en fin de semaine, par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et par le Parc de la

Villette. De manière similaire, l'exploitant sera libre d'ouvrir en semaine, en matinée, pour proposer une offre de petit déjeuner.

En concertation préalable avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, le candidat pourra adapter les horaires d'ouverture et/ou fermer le Café des concerts et le bar des entractes à partir de la fin du festival Days Off, à la mi-juillet, avec une réouverture fin août avec le festival Jazz à la Villette.

ii. Services à la clientèle et personnel

Le candidat devra détailler le ou les profils du personnel responsable de l'exploitation du Café des concerts et du bar des entractes. Le personnel devra, dans la mesure du possible, refléter la diversité des publics de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris en tenant compte de l'environnement culturel et de loisirs.

Le personnel devra être attentif à la qualité du service fourni, qui sera appréciée par la rapidité de service (notamment lors des avant-concerts), la disponibilité, l'amabilité, la tenue et la qualification du personnel. Le personnel devra être en mesure d'accueillir une clientèle étrangère.

Un service de réservation devra être proposé (téléphone et internet). Tous les moyens de paiement devront être acceptés, y compris les tickets restaurant.

Le candidat proposera un service permettant à la clientèle d'évaluer son niveau de satisfaction. En fonction du niveau de ces évaluations, le candidat proposera, dans un délai raisonnable, une réorientation de son offre.

iii. Contrôles sanitaires

Le candidat devra porter une attention toute particulière à la qualité et à la sécurité alimentaires de ses produits. Il garantira la sécurité des aliments, dans le respect de la réglementation applicable en ce domaine.

c) **Aménagement, équipements et décoration**

Il n'est pas attendu du candidat qu'il réalise des travaux ni dans le Café des concerts, ni dans le bar des entractes.

A ce stade, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris se réserve la possibilité de réaménager, équiper et décorer le Café des concerts et le bar d'entracte. Le cas échéant, les caractéristiques visuelles de ces travaux pourront être présentées au candidat lors de la phase de négociation. La Cité de la musique - Philharmonie de Paris a pour objectif d'achever ces travaux avant l'automne 2022.

d) Responsabilité sociétale et environnementale & développement durable

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris porte une attention particulière à sa responsabilité sociétale et environnementale (ci-après RSE) et au développement durable (ci-après DD), qu'elle a décidé d'intégrer dans ses projets et son fonctionnement quotidien. De façon générale, elle attend de ses partenaires d'intégrer et de prendre en compte dans leurs pratiques les enjeux de la RSE et du DD.

L'action RSE du candidat pourra prendre la forme d'une collaboration avec des apprentis cuisiniers en parcours d'insertion ou encore par sa participation à des festivals culinaires. Le candidat sera attentif à la gestion des stocks, dont les invendus devront être valorisés.

Dans le cadre de l'exploitation et des achats nécessaires à l'exploitation, l'action DD du candidat pourra se matérialiser en donnant la priorité aux matières premières biodégradables (emballages, produits, etc.) et les moins polluantes (produits d'entretien bénéficiant de l'écolabel européen quand celui-ci est applicable, etc.). Le candidat sélectionnera ses fournisseurs de manière à ce que les emballages soient limités autant que possible.

Cette limitation des emballages doit être particulièrement appliquée au service du bar des entractes pour le service de restauration légère (contenants et couverts) qui inclura serviettes jetables en papier recyclé.

Les thématiques énumérées ci-après devront être mises en œuvre concrètement et pouvoir être vérifiées par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris :

- les économies d'énergie et de ressources : une politique particulière pour l'éclairage, les produits de nettoyage (taux de biodégradabilité élevé, faible toxicité, etc.), la gestion et le recyclage de l'eau ;
- la traçabilité des produits et consommables devant être à faible impact carbone / environnemental, dans le respect et la préservation de la biodiversité ;
- le traitement des déchets, tri sélectif et assimilé (notamment des emballages) ;
- avec l'accord préalable de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, la communication relative à l'ensemble de ces actions, sur internet et sur les réseaux sociaux.



5. Procédure de consultation

La procédure est librement déterminée par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris en application de l'article L. 2122-1-1 du Code de la propriété des personnes publiques.

La consultation se déroulera dans les conditions prévues par le présent dossier de consultation, avec pour objectif la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public, non constitutive de droits réels. La procédure n'aboutira en aucun cas à la conclusion d'un marché public, d'une concession ou d'une délégation de service public.

Le candidat pourra postuler dans les conditions qui suivent, étant précisé que l'ensemble des documents doivent être rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés, et que l'unité monétaire est l'euro. Le candidat ne sera pas autorisé à sous-traiter la prestation.

a) Qui peut participer à la consultation ?

Tout candidat pouvant répondre aux conditions posées dans le présent dossier de consultation peut présenter sa candidature. Les groupements d'opérateurs économiques ne sont pas autorisés à se porter candidat.

b) Calendrier de la consultation

Le candidat pourra déposer son dossier de candidature dès qu'il aura pris connaissance du présent document, et devra le déposer au plus tard **le 16 mai 2022**. La Cité de la musique - Philharmonie de Paris sera libre d'accepter des candidatures reçues après cette date, et avant l'été, dès lors que des motifs légitimes le justifieront sans léser aucun candidat.

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris pourra analyser les candidatures au fur et à mesure de leur réception et demander des pièces complémentaires à chaque candidat. Les

candidatures donneront lieu, soit à un rejet, dont sera informé le candidat par courrier électronique, soit à l'ouverture d'une procédure de négociation directe aux termes de laquelle le candidat remettra, par tous moyens, son offre finalisée.

A l'issue de la phase de négociation directe, le candidat retenu – choisi au regard des mêmes critères de jugement listés ci-dessous – signera une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'État, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

c) Quand et où adresser le dossier de candidature et l'offre ?

Le candidat peut retirer le dossier de consultation gratuitement sur le site suivant : <https://philharmoniedeparis.fr/fr/institution/marches-publics>

L'annonce est publiée dans les médias suivants :

- BOAMP,
- L'Auvergnat de Paris,
- Le Parisien.

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent document,
- Annexe 1 - Bilan d'activité 2020 de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,
- Annexe 2 - Plan du Café des concerts et de ses cuisines, et du bar des entractes.

Le candidat devra déposer son dossier de candidature **le 16 mai 2022 au plus tard** en l'envoyant par e-mail à l'adresse suivante cgronier@cite-musique.fr ou par envoi postal à l'attention de :

Céline Gronier - Service juridique - DAF
Cité de la musique - Philharmonie de Paris
221, avenue Jean Jaurès
75935 Paris Cedex 19.

Si la candidature est retenue, le candidat devra déposer son offre, dans les mêmes conditions que sa candidature et ce, à l'issue de la phase de négociation directe avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

d) Que doit contenir la candidature ?

La candidature doit inclure les informations et documents suivants :

1. Lettre de candidature signée par le représentant légal de la société ou la personne habilitée à engager la société (fourniture du pouvoir le cas échéant) présentant la société, son organisation, ses moyens humains en ce compris l'importance du personnel d'encadrement, l'organigramme du groupe auquel éventuellement elle appartient ;
2. Le cas échéant, extrait Kbis ou équivalent datant de moins de 3 mois ;
3. Le cas échéant, pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

4. Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'est pas en procédure collective, redressement ou liquidation judiciaire ou procédure analogue y compris en droit étranger interdisant la poursuite de l'activité ;
5. Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, ou document équivalent pour les candidats étrangers ;
6. Présentation d'une liste de références dans la gestion de restauration indiquant les montants (chiffre d'affaires notamment), la date et le destinataire public ou privé, ou les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
7. Certificats de qualifications professionnelles en cours de validité,
8. Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité pour les sociétés déjà constituées.

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris sera libre de demander au candidat des pièces non fournies et/ou des pièces complémentaires. L'établissement est libre de refuser une candidature si elle juge insuffisantes les références ou les capacités du candidat.

e) Que doit contenir l'offre ?

La proposition du candidat doit impérativement contenir, en conformité avec le cahier des charges ci-dessus, un mémoire détaillé des dispositions que le candidat propose d'adopter pour la bonne exécution des prestations, contenant :

- une note présentant l'activité commerciale, le type de prestations et la gamme des prestations, l'organisation et les moyens humains que le candidat entend déployer au sein des locaux mis à disposition ;
- une note présentant son plan d'activité prévisionnel sur toute la durée de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et comprenant :
 - la durée de la convention, compte tenu de l'absence d'investissements à la charge du candidat,
 - le chiffre d'affaires,
 - le montant de la redevance annuelle proportionnelle au chiffre d'affaires ou à l'excédent brut d'exploitation,
 - le montant annuel minimum de la redevance envisagé,
 - les éléments d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans, durée initiale souhaitée de la convention d'occupation du domaine public.

Ce mémoire doit notamment permettre au candidat de justifier le montant de la redevance qu'il propose de verser à la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

L'offre présentée doit être signée par le représentant légal du candidat et devra être valable pendant une durée de 4 mois à compter de la date de sa remise à la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

f) Quels sont les critères de jugement des offres ?

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris retiendra l'offre la plus adéquate par rapport aux prescriptions du cahier des charges et à la négociation directe intervenue avec le candidat.

Les offres seront analysées selon les critères suivants, sans ordre de priorité :

1. Adéquation de l'offre du candidat aux prescriptions du cahier des charges et au déroulement de la négociation directe intervenue ; notamment, selon les critères suivants :
 - Offre :
 - Contenu, diversité, créativité, renouvellement et qualité de l'offre,
 - Prix,
 - Prestations optionnelles,
 - Conditions d'exploitation :
 - Garantie d'une hygiène alimentaire irréprochable,
 - Services à la clientèle (possibilité de réserver, etc.),
 - Responsabilité sociale et environnementale (RSE) :
 - Actions RSE et Développement Durable dans la gestion du Café des concerts et du bar des entractes,
 - Politique de gestion des stocks et des déchets.
2. Qualité et cohérence de la proposition financière du candidat, en ce compris la part variable de redevance proposée.

6. Annexes

Annexe 1 - Bilan d'activité 2020 de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

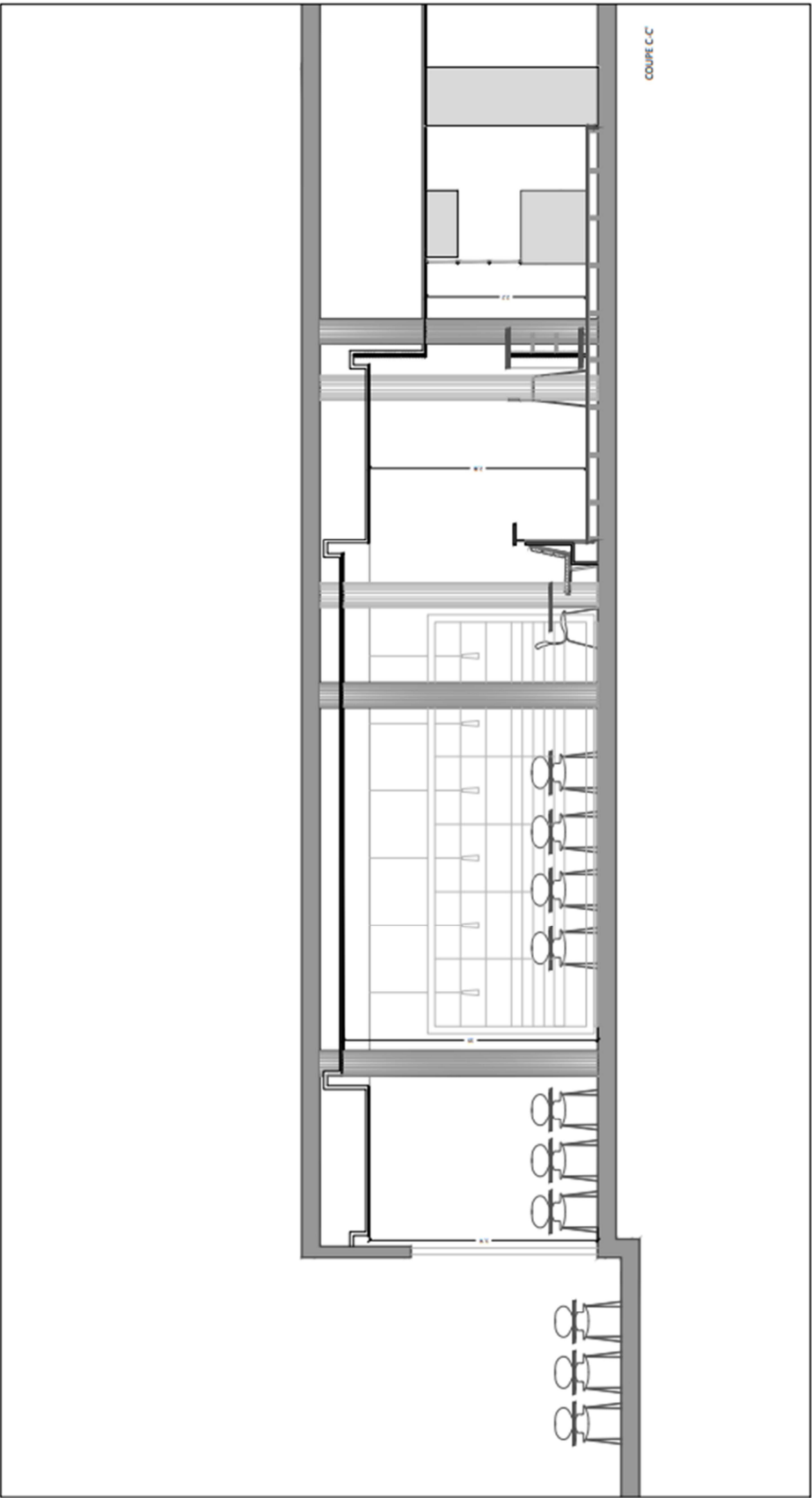
Annexe 2 - Plans du Café des concerts et de ses cuisines ; plans du bar des entractes

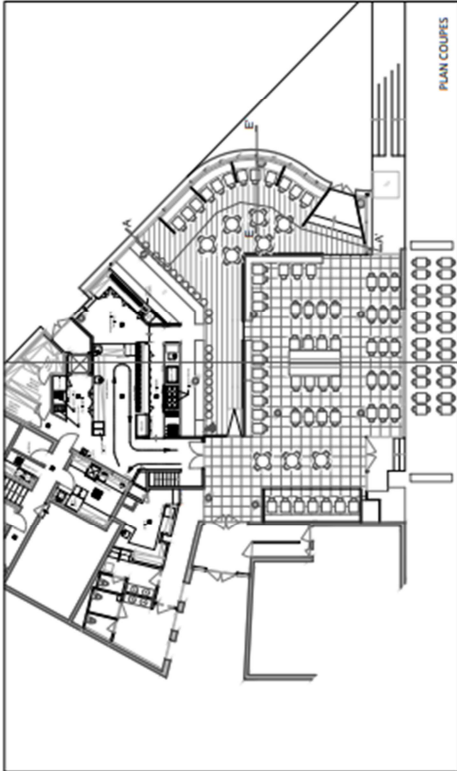
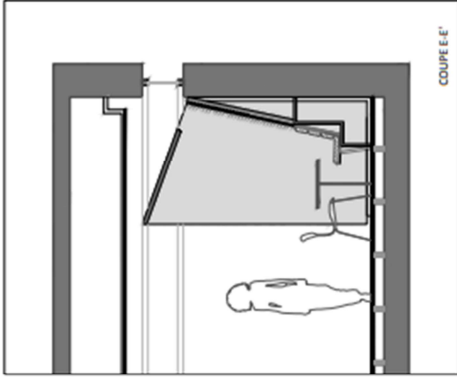
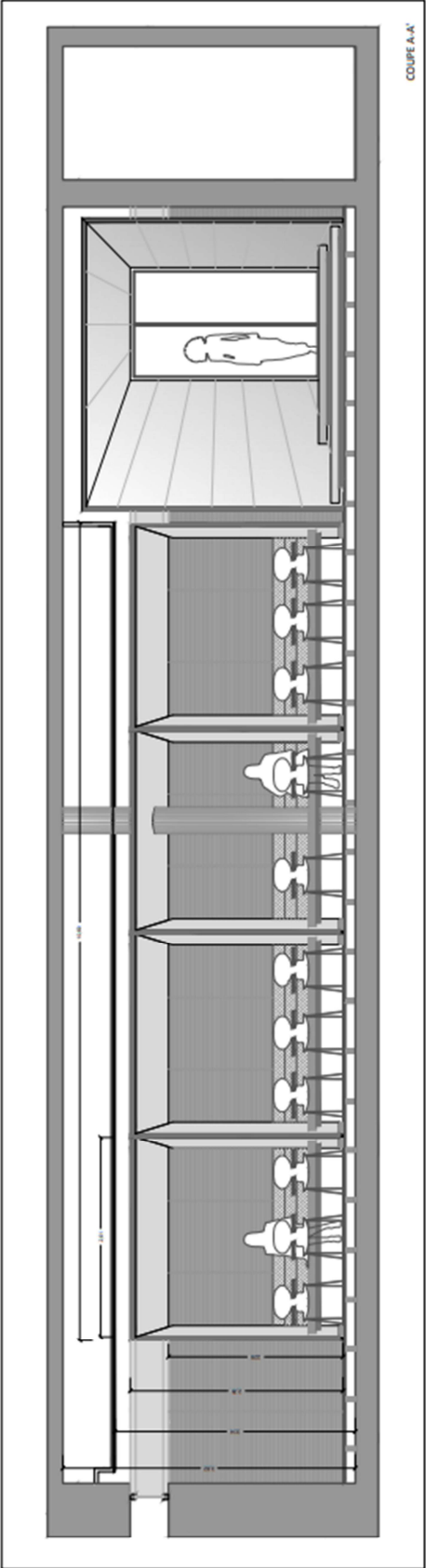


Annexe 1 - Bilan d'activité 2020 de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

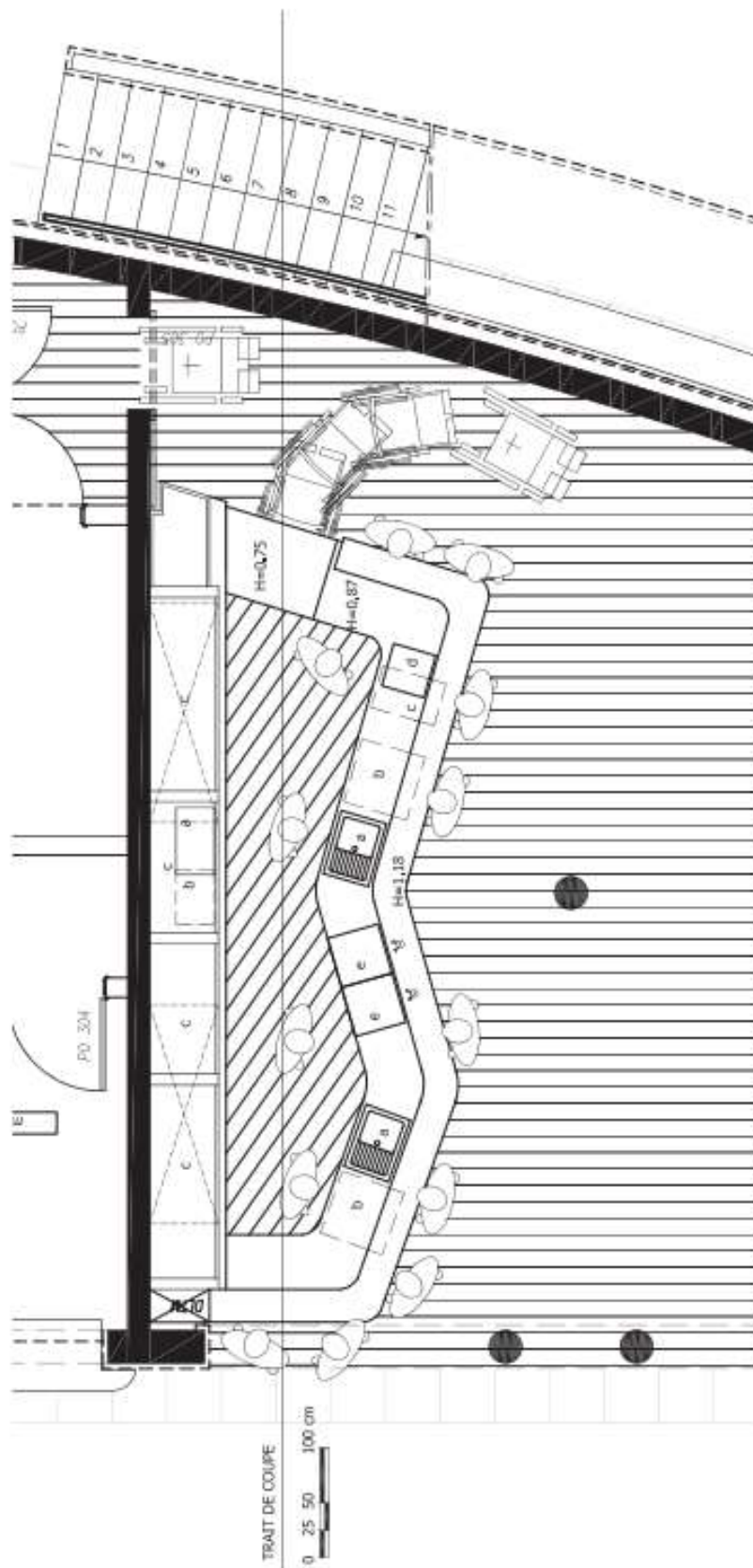
https://dneb.philharmoniedeparis.fr/uploads/documents/6149fb0d10e8f_Bilan%20dactivit%C3%A9%202020.pdf

This architectural floor plan illustrates the layout of a restaurant, divided into several functional zones. On the left side, there is a kitchen area equipped with a sink, stove, and various storage units, along with a service counter. Adjacent to the kitchen is a bar area featuring a curved bar and high-top seating. The central part of the plan is dominated by a large dining area with a grid floor pattern, containing numerous rectangular tables and chairs. To the right of the main dining area, there is a curved bar area with high-top seating and a small circular table. The plan also shows a staircase, restrooms, and a storage area. The overall layout is designed to optimize the use of space and facilitate efficient service flow.









Comptoir

- a. 2 évier
- b. 2 lave-tasses
- c. 1 machine à glaçons
- d. 1 caisse
- e. compartiment tirage + 2 pompes relevages
- f. 3 compartiments neutres en stratifié avec deux étagères, fermés

Arrière bar

- a. 1 machine à café automatique
- b. 1 micro-ondes
- c. 4 étagères neutres avec rideaux
- d. compartiments réfrigérés et neutres

